



**Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement
de Dardagny – La Plaine – Russin**

Jeudi 20 novembre 2014 – 18h00 à 20h00

Salle de direction de l'école de La Plaine

Présents :

Directeur : Stéphane Zbinden

Représentants des
enseignants : Vivienne Wälti
Nicole Noverraz
Anna Carrel-Pharisa

Commune de Dardagny : Isabelle Guyot, adjointe

Représentants des
parents : Karin Nussberger
Murielle Sermet
Duyminh Tran

GIAP : Frédéric Ducommun

Invitées :

Infirmière : Sylvie Barral
APE : Mafalda Dos Santos, présidente de l'APE

Excusés :

Suzanne Serafini, adjointe
Rosa Tardin

1. Bienvenue, accueil

M. Stéphane Zbinden salue les membres et ouvre la séance à 18h00.

1.1 Remerciements

M. Zbinden souhaite la bienvenue aux représentants de la commune et à Madame Dos Santos. Il remercie l'APE de l'avoir invité au dernier comité.

1.2 Etat de la situation rentrée 2014-2015

M. Zbinden parle de l'actualité politique autour de l'école primaire.

L'école primaire est attentive aux discussions budgétaires actuelles car cela pourrait avoir un impact important sur ses prestations.

DLR

Actuellement, on compte 164 élèves à DLR et 566 au total au niveau de l'établissement avec les écoles de Satigny.

Il y a 87 élèves à Dardagny, 43 à La Plaine et 34 à Russin.

Il rappelle que les doubles degrés à Russin et à Dardagny ont dû être formés en raison des effectifs et du nombre de classes réduit, éléments qui limitent la marge de manœuvre.

Il informe que pour le moment l'école de Russin reste ouverte. On ne connaît pas exactement la date du début des travaux.

Isabelle Guyot pense que c'est prévu pour le printemps prochain.

Des informations plus précises seront prises auprès de la commune de Russin.

Nouveautés rentrée 2014

M. Zbinden rappelle les changements qui ont eu lieu à l'école de Dardagny, suite à l'introduction du mercredi matin.

Il explique l'emploi du temps des enseignants et la difficulté de la mise en place des horaires.

Il rappelle également son souci d'organiser le déplacement des élèves à la gym avec sécurité, étant donné que la salle se trouve à l'écart de l'école.

Il apporte quelques précisions quant aux horaires des élèves et des enseignants :

Les titulaires ont 28 périodes d'enseignement (soit environ 24 heures).

Les quatre périodes supplémentaires des élèves sont réparties comme suit :

7P-8P : deux périodes de gym et deux périodes d'anglais.

5P-6P : deux périodes de gym et deux périodes de sciences ou géographie ou autre.

Il précise que les enseignants ont 900 heures par année d'enseignement face aux élèves et 900 heures sans élèves, qu'ils organisent comme ils l'entendent.

Ecole genevoise

M. Zbinden informe qu'à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, l'école primaire et l'école secondaire se sont réunies et qu'il y a un directeur par secteur.

M. Zbinden collabore avec la directrice du cycle de Montbrillant. On peut noter aujourd'hui moins de barrières entre le C.O et le primaire. La transmission des dossiers est facilitée, il y a un meilleur suivi des enfants DYS, par exemple.

Il y a la volonté de considérer l'école obligatoire comme un parcours suivi et non haché.

M. Ducommun demande si l'augmentation des devoirs, suivant les degrés du primaire serait dans le but de préparer les élèves au R3 ?

M. Zbinden répond que le but des devoirs est de développer l'autonomie, de renforcer les apprentissages et de permettre aux familles de suivre ce qui se fait à l'école et pas nécessairement de préparer pour le CO.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Mise en place de la grille horaire

M. Zbinden soulève que c'est pour la division moyenne que cela a été problématique. Il demande à Mme Guyot si la nouvelle occupation des locaux a occasionné des problèmes à la commune de Dardagny.

Mme Guyot répond qu'il n'y a pas de souci pour la commune.

M. Zbinden transmet que les enseignants se demandent s'il est judicieux d'augmenter les devoirs alors que le temps de travail des enfants est déjà conséquent. Il s'agit de rester vigilant pour le bien-être des enfants.

M. Ducommun remarque que dans d'autres communes il a pu noter une plus grande rébellion des enseignants par rapport à l'introduction du mercredi. Ce qui ne semble pas être le cas dans cet établissement.

En ce qui concerne les enfants, ni les parents présents ni les enseignants ne relèvent de fatigue particulière. Les parents font attention aux heures de coucher du mardi soir.

Tout le monde semble s'être bien adapté.

Mme Dos Santos soulève le fait que les enfants de notre établissement sont privilégiés. Le fait même d'aller à l'école dans un château est une grande chance !

M. Zbinden remercie les communes pour leur disponibilité en rapport à l'école.

2.2a Situation parascolaire

M. Ducommun informe que la rentrée a été plutôt calme.

Sur les 163 élèves de DLR, 98 sont inscrits au parascolaire.

43 sur 98 élèves sont effectivement présents.

30 enfants vont aux activités surveillées.

Il remarque que finalement, on s'en sort bien.

Cela se passe mieux aux cuisines scolaires depuis que les deux services ont été instaurés.

Les activités organisées sont plus simples en raison des effectifs.

M. Ducommun transmet les dates des inscriptions pour l'année 2015-2016 :

- le 30 mai de 8h à 12h à La Plaine

- le 3 juin de 16h à 20h à La Plaine

Il n'y aura pas de séance de rattrapage.

Mme Guyot informe que la commune a engagé une employée fixe pour le restaurant scolaire. Elle constate, pour être allée elle-même servir les enfants, que l'ambiance est agréable et que cela se passe bien.

Concernant la prévention pour le bus, M. Ducommun informe que deux passages des TPG dans les écoles ont lieu.

Mme Dos Santos précise qu'une séance de prévention est prévue en mars.

Le problème du bus est soulevé. Quelles mesures prendre en cas d'indiscipline dans le bus ?

Mme Nussberger propose une exclusion temporaire du bus pour les enfants qui ne respectent pas la Charte signée en début d'année.

M. Zbinden se demande qui, légalement, est en mesure de prendre cette décision. Il précise qu'il est important d'être au clair de manière à éviter que la sanction donnée puisse être annulée.

Mme Guyot dit que le problème pourrait être réglé en engageant une patrouilleuse qui serait dans le bus et qui ferait traverser les enfants. Mais cela a un coût.

Il est mis en avant de faire attention à ne pas user les chauffeurs car c'est une chance d'avoir deux chauffeurs fixes qui connaissent les enfants. D'où l'importance de trouver une solution pour limiter les soucis dans le bus.

Mme Nussberger souligne que la sécurité doit rester la priorité.

Mme Noverraz propose d'ajouter une phrase dans la Charte précisant que les parents acceptent qu'une sanction soit délivrée en cas de non respect des règles de comportement dans le bus.

Mme Barral ajoute que les adultes du parascolaire présents dans le bus interviennent en cas de nécessité même auprès des enfants qui ne sont pas sous leur responsabilité. Ils sont confrontés à l'indiscipline de certains enfants qui persistent à faire comme ils l'entendent en invoquant le fait qu'ils ne font pas partie du parascolaire.

Mme Guyot propose de faire un courrier commun APE-COMMUNE pour rappeler aux familles les règles liées au bus.

Mme Noverraz propose de s'adresser directement à l'instance de départ du projet regroupement scolaire pour essayer d'établir ce qui est possible de faire.

La démarche suivante est proposée :

1. Le conducteur rapporte la plainte.
2. La plainte est reçue par la Commune.
3. L'exclusion du bus pourrait être décidée par la société qui assure le transport.

Mme Guyot propose de se renseigner au sujet de l'instance de départ du projet. Elle se charge également de dire aux chauffeurs d'en référer à la Mairie en cas de problème dans le bus.

Elle propose également de se renseigner auprès d'un juriste par rapport à la question de la légalité.

2.2b Infirmière

Mme Barral est confrontée au problème de la transmission des informations concernant les enfants avec des problèmes particuliers. Avec ce nouvel horaire, les enseignants titulaires ne sont plus toujours dans les écoles avec leurs élèves. Il y a de nombreux intervenants et cela devient un souci majeur de s'assurer que tous soient informés des mesures à prendre pour chaque enfant qui nécessite des soins particuliers.

2.3 Promotions

Il n'y a pas encore de précision quant au lieu de la fête. L'école et l'APE seront tenus au courant dès qu'une décision sera prise, en fonction des travaux qui doivent se faire à Russin.

L'APE a pu trouver un arrangement pour les manèges. Ils pourront s'adapter quel que soit le lieu.

3. Divers

3.1 L'Escalade

La fête aura lieu le 9 décembre prochain, à Dardagny.

Le départ du cortège est fixé à 18h15 à la salle polyvalente. Pour la suite des festivités, rendez-vous au Château !

3.2 Avenir du COET

Dans l'avenir, les établissements auront davantage d'autonomie dans l'organisation du COET.

M. Zbinden trouve que la formule actuelle est très satisfaisante et si cela convient aux différents partenaires, il souhaite la conserver.

Les membres présents sont satisfaits de ce fonctionnement et apprécient de pouvoir se rencontrer. Le COET sous cette forme donne lieu à de riches échanges.

3.3 Carnets informatisés

M. Zbinden informe que depuis cette année, les bulletins scolaires des élèves sont informatisés, ce qui permet de retrouver des données en cas de perte. C'est une mesure de sécurité et c'est bien plus pratique ainsi. Des ajustements (taille des caractères par exemple) restent à faire.

3.4 Constructions

Mme Guyot informe que quatre-vingts logements sont prévus à La Plaine d'ici deux ans.

A Russin, vingt appartements seront livrés au printemps 2015.

Divers

Mme Guyot informe que les décorations de Noël seront mises le samedi 6 décembre.

Les enseignantes de La Plaine décorent l'arbre qui se trouve dans le préau.

Les décorations des élèves de Dardagny seront placées sur les arbres à l'entrée du Château.

Mme Guyot annonce que des samedis de ski seront organisés par la Commune. Des informations suivront.

M.Zbinden remercie les participants au COET et lève la séance à 20h.

Prochain COET le jeudi 5 mars 2015 à 18h00